



Cotonou, le 13 JUL 2020

Le Ministre

N° 1424 /MIT/DC/SGM/D:FL/SA

COMMUNIQUE RADIO-DIFFUSE

Le Ministre des Infrastructures et des Transports communique :

En ces temps de montée des eaux, le transport des personnes et des biens par voies d'eau intérieures présente d'énormes risques d'accidents pouvant entraîner des pertes en vies humaines.

Pour éviter ces accidents, je rappelle aux populations des localités riveraines notamment les conducteurs d'embarcations (piroguiers et barquiers) d'observer les mesures de sécurité liées à la navigation sur les voies d'eau intérieures en respectant les consignes essentielles ci-après :

- éviter la navigation en période et en zone critiques et à risque ;
- éviter la mise en circulation des embarcations dont la flottabilité et la stabilité ne sont pas suffisantes ;
- éviter la surcharge ;
- porter les gilets de sauvetage pour tout déplacement,
- dénoncer aux autorités locales, tout comportement à risque.

J'en appelle au sens de responsabilité de chacun et de tous en cette période critique pour la préservation des vies des usagers de nos cours d'eau intérieurs.



Hervé HEHOMEY